

CONSEIL MUNICIPAL DE MENETOU-SALON

Séance ordinaire du 5 octobre 2026

L'An deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme JACQUET Stéphanie, Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2026

Présents (18) : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GOGUÉ Catherine, Mme GREGOIRE Ambre, M. GRIMAUT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M. JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Éric, M. LAPLACE Cédric, M. LEBLANC Nicolas, M. MARTIN Laurent, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth, M. ROBLET Alain.

Pouvoirs (0) :

Absents excusés (1) : Mme MAXIME Sabrina

Secrétaire de séance : M. MARTIN Laurent

1. **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'intervention de Docteur Legrand concernant le projet d'agrandissement du pôle santé ainsi qu'une délibération sur la subvention accordée à l'association de football USHMS pour l'achat d'un container de rangement. Le conseil municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.

2. **Approbation du compte rendu du 7 septembre 2026**

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026 est approuvé à la majorité et deux abstentions.

3. **Délibération n°2026CM10D01 - Emprunt rénovation énergétique de l'école maternelle.**

Madame Nicole BARDELOT, Adjointe aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal un point d'avancement concernant les travaux actuellement réalisés à l'école maternelle.

Elle rappelle que, compte tenu du montant des travaux engagés, il apparaît nécessaire de recourir à un emprunt afin d'en assurer une partie du financement et de limiter l'impact de cette opération sur le budget communal.

Dans ce cadre, plusieurs établissements bancaires ont été sollicités. Madame BARDELOT présente au Conseil Municipal les différentes propositions reçues :

Établissement bancaire Taux fixe Périodicité des échéances

Crédit Agricole	4,12 %	Trimestrielle
Caisse d'Épargne	4,32 %	Trimestrielle
Banque Postale	4,34 %	Trimestrielle

Madame BARDELOT précise que le Crédit Agricole propose également un prêt à échéances dégressives. Ce type de prêt présente les caractéristiques suivantes :

- le capital remboursé reste constant à chaque échéance ;
- les intérêts diminuent progressivement, ceux-ci étant calculés sur le capital restant dû ;
- par conséquent, le montant des échéances diminue au fil du temps ;
- cette solution permet de réduire le coût global des intérêts de l'emprunt.

Après comparaison des différentes propositions, le choix de cette formule permettrait de réaliser une économie estimée à 10 000 € sur le coût total de l'emprunt.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de financement présentée par le Crédit Agricole, selon les conditions exposées au Conseil Municipal ;
- autorise Madame le Maire à contracter l'emprunt correspondant et à signer l'ensemble des documents contractuels et pièces nécessaires à sa mise en œuvre ;
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Intervention du Docteur Legrand concernant l'agrandissement du pôle santé.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEGRAND afin qu'il présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'agrandissement du pôle de santé, tenant compte des dernières évolutions intervenues au cours du mois d'août dernier.

Monsieur LEGRAND indique que le projet initial, qui prévoyait la location de bâtiments modulaires en matériaux « plastiques », a été réétudié. Il est désormais envisagé de réaliser un bâtiment préfabriqué en bois, installés sur pieux, permettant notamment de réduire les travaux de terrassement initialement prévus et, par conséquent, le coût restant à la charge de la commune. Le coût du terrassement est ainsi estimé pour la collectivité à environ 12 000 €.

Le nouveau projet consisterait en la création d'un bâtiment d'une superficie d'environ 90 m², comprenant quatre salles de consultation. Le bâtiment existant et la nouvelle construction seraient reliés par un couloir aménagé en espace d'accueil et d'attente.

Le projet prévoit également la mise en place d'un système de climatisation unique pour l'ensemble, ainsi qu'une isolation réalisée en laine de bois. Le coût global de l'opération est actuellement estimé à 215 000 € TTC raccords compris.

Monsieur LEGRAND indique qu'il propose d'assurer directement le financement de cette opération, à hauteur de 140 000 € sur fonds personnels, complétés par la souscription, à titre personnel, d'un emprunt d'un montant de 70 000 €. En contrepartie de cet investissement, Monsieur LEGRAND sollicite de la collectivité une exonération des charges de fonctionnement liées aux locaux, notamment les consommations d'eau et d'électricité, pour une durée de quinze ans, correspondant à la durée envisagée du financement.

Il est également précisé que, dans l'hypothèse où Monsieur LEGRAND cesserait son activité ou serait amené à quitter les lieux avant l'échéance prévue, les constructions réalisées sur le terrain communal seraient cédées à la commune, selon des modalités restant à définir contractuellement.

Afin d'étudier les conditions juridiques et contractuelles permettant d'encadrer ce projet et de préserver les intérêts de chacune des parties, un rendez-vous est prévu avec Maître JUILLET jeudi 8 octobre après-midi. Celui-ci aura notamment pour objet d'examiner les différentes possibilités de contractualisation entre la commune et Monsieur LEGRAND et de déterminer les modalités du bail à mettre en place.

Après présentation du projet et échanges entre les membres du Conseil Municipal, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer définitivement sur ce dossier lors de la présente séance. Il est convenu que ce point sera réexaminé lors d'un prochain Conseil Municipal extraordinaire, sous réserve des délais nécessaires à l'étude juridique du dossier et à la préparation des documents contractuels.

5. Délibération n°2026CM10D02 – Avenant lot6 – Plâtrerie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier la solution technique initialement retenue pour l'isolation des faux plafonds du bâtiment.

En effet, l'isolation initialement prévue doit être remplacée par une isolation en laine soufflée, avec un coefficient d'isolation supérieur, solution permettant à la commune de solliciter le bénéfice du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18). Cette modification entraîne une augmentation d'un montant de 1 752,52 € TTC par rapport au montant initialement prévu au marché conclu avec l'entreprise LECOMTE.

Madame le Maire précise toutefois que cette modification permettra d'améliorer les performances d'isolation du bâtiment et de rendre l'opération éligible au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, susceptible de contribuer au financement des travaux.

Monsieur MOISSON, Président du SDE18, rappelle aux membres du Conseil Municipal les principes du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. En raison de ses fonctions au sein du SDE18, Monsieur MOISSON indique qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, décide :

- d'approuver la modification de la solution d'isolation des faux plafonds, consistant à remplacer la laine soufflée initialement prévue par la solution permettant de bénéficier du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie ;

- d'approuver l'avenant au marché conclu avec l'entreprise LECOMPTE, entraînant une plus-value de 1 752,52 € TTC ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des documents et pièces nécessaires à son exécution ;
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment celles relatives à la demande de prise en charge au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie auprès du SDE18.

6. Délibération 2026CM10D03 - Accès à la restaurant scolaire pour les personnes en résidence.

L'association Le Carroi sollicite la municipalité afin que les artistes accueillis en résidence puissent bénéficier des repas proposés par le restaurant scolaire (maxi 5 personnes sur une semaine).

Cette demande s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projet porté par « L'Art fait salon à Menetou » pour Bourges 2028, dans lequel il est envisagé, pour les événements et ateliers, de valoriser le service de restauration communale et le savoir-faire de son cuisinier. Celui-ci s'appuie notamment sur une confection des repas sur place, une offre de repas biologiques et végétariens, ainsi que sur l'utilisation de légumes issus du jardin participatif, dans une démarche visant à limiter l'empreinte carbone.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désapprouve à 13 voix contre, et 5 abstentions la mise à disposition de ces repas.

7. Délibération 2026CM10D04 – Règlement de gestion des chats errants, convention vétérinaire/mairie et contrat d'adoption des chats errants.

Monsieur Romain GRIMAULT présente aux membres du Conseil Municipal les modalités prévues dans le cadre de la convention entre la commune et le vétérinaire, relative à la campagne de gestion et de stérilisation des chats errants présents sur le territoire communal.

Il précise que ce règlement communal de gestion a pour objet de définir les modalités d'intervention de la commune concernant les chats errants, notamment leur capture, leur transport auprès du vétérinaire, leur stérilisation, leur identification et leur remise en liberté sur leur lieu de capture ou dans leur environnement d'origine.

Dans un premier temps, il a été convenu de procéder à la stérilisation d'un maximum de 10 chats errants, ce nombre pouvant être réévalué ultérieurement en fonction des besoins constatés sur le territoire communal et des résultats de la campagne.

Les tarifs communiqués par le vétérinaire sont les suivants :

- Stérilisation d'une femelle : 90 € ;
- Castration d'un mâle : 46 € ;
- Identification : 35 €.

Monsieur GRIMAULT informe le Conseil Municipal que deux chats ont, à ce jour, été stérilisés et tatoués dans le cadre de cette campagne. Il précise que les animaux concernés ne sont, pour le moment, pas identifiés par puce électronique. Dans le cadre de la mise en place d'un éventuel dispositif d'adoption des chats errants, il est proposé que les frais liés à l'identification électronique soient supportés par l'adoptant, selon les modalités qui seront définies dans le contrat d'adoption.

Monsieur GRIMAULT rappelle également la distinction entre un chat errant, qui est un animal sans propriétaire ou détenteur identifié, et un animal domestique dont le propriétaire est connu. Il souligne la nécessité de veiller à ne pas créer de situation d'appropriation ou de prise en charge individuelle pouvant modifier le statut de l'animal, notamment par l'alimentation régulière de chats errants. Il est ainsi rappelé que la question de la responsabilité et du statut des animaux doit être appréciée au regard des circonstances propres à chaque situation.

Il est par ailleurs précisé que, dans le cadre du dispositif communal, seuls les agents communaux seront habilités à capturer et à transporter les chats errants auprès du vétérinaire pour le compte de la commune, afin d'assurer un suivi et une gestion coordonnée des interventions.

Afin de disposer d'une meilleure connaissance de la population féline errante présente sur le territoire communal, notamment dans le secteur de la rue Franche, un recensement des chats errants sera également mis en place.

Madame le Maire informe enfin les membres du Conseil Municipal qu'un lecteur de puces électroniques a été acquis auprès du cabinet vétérinaire de Saint-Martin-d'Auxigny, afin de permettre l'identification des animaux divagants.

Après avoir pris connaissance des modalités de la convention et du règlement communal de gestion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 18 voix pour :

- approuve la mise en place du règlement communal de gestion des chats errants ;
- approuve la convention avec le vétérinaire d'Henrichemont dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants ;
- approuve, dans un premier temps, la prise en charge de la stérilisation d'un maximum de 10 chats errants, sous réserve des crédits budgétaires disponibles ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention, le règlement ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- autorise Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives, financières et pratiques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Délibération 2026CM10D05 – Subvention association « L'Art fait salon à Menetou »

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'objet et l'intérêt de l'association concernée, créée notamment dans le cadre d'un parcours artistique dans la dynamique liée à Bourges 2028, ainsi que les actions qu'elle est appelée à conduire.

Madame le Maire informe ensuite le Conseil Municipal de la demande de soutien financier formulée par l'association afin de contribuer au financement de ses dépenses de fonctionnement (frais engagés dans le cadre des actions de communication et de publication) selon le montant prévisionnel de 5 000 € au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 5000€ à l'association au titre de l'année 2026 (8 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions, 1 membre ne prenant pas part au vote).

Le Conseil municipal demande à l'association de revoir son budget prévisionnel au titre des années 2027 et 2028, la participation financière de la commune attendue par l'association étant de 11000€ + 16000€ en 2027 et 16000€ en 2028.

9. Délibération 2026CM10D06 – Subvention association de football l'USHMS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association MSEF propose à la vente deux conteneurs de stockage, destinés à toute personne ou association souhaitant en faire l'acquisition. L'association de football de la commune, l'USHMS, ayant fait part de son intérêt pour l'acquisition d'un conteneur afin de disposer d'un espace de rangement supplémentaire pour le stockage de son matériel, l'association MSEF lui propose la cession d'un conteneur pour un montant de 500 €.

Afin de permettre à l'association de football de réaliser cette acquisition, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, correspondant au prix de vente du conteneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à l'association de football une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € destinée à contribuer à l'acquisition d'un conteneur de stockage auprès de la MSEF ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bilan des moyens de communications numériques.

Madame le Maire donne la parole à Madame Marie FERRIER, adjointe en charge de la communication, afin de présenter un bilan des différents outils et supports de communication utilisés par la commune, ainsi que leur fréquentation et leur utilisation par les administrés.

Madame FERRIER présente les différents canaux de communication actuellement mis en œuvre :

- Facebook : une page officielle dédiée à la commune de Menetou-Salon a été créée. Elle compte actuellement environ 1 900 abonnés. L'audience est majoritairement composée de personnes âgées de 35 ans et plus, avec une représentation féminine majoritaire.
- PanneauPocket : l'application compte actuellement 1 640 abonnés suivant les actualités de la commune. Ce chiffre représente environ 223 % du nombre de foyers de Menetou-Salon, soit une moyenne estimée à près de deux utilisateurs par foyer. L'application propose plusieurs rubriques permettant de diffuser différents types d'informations. Elle constitue actuellement le support de communication numérique le plus suivi par les administrés.
- Site internet de la commune : le site internet a fait l'objet d'une présentation mettant en avant une organisation plus épurée, une navigation facilitée et une meilleure structuration des informations. Une refonte complète du site internet est envisagée sur la période 2026-2027. Un budget de 10 000 € a été prévu à cet effet.
- Instagram : le compte Instagram de la commune rassemble actuellement environ 235 abonnés. Son audience est globalement plus jeune que celle des autres supports. La stratégie de publication y est différente, avec une fréquence moindre mais une communication davantage axée sur le contenu visuel et les photographies.
- Information touristique : Madame FERRIER rappelle également la situation concernant l'information touristique sur la commune.
À la suite de la fréquentation jugée insuffisante de l'Office de Tourisme, dont la gestion relève de la Communauté de communes Terres du Haut Berry (CCTHB), celui-ci a été fermé.
Afin de maintenir un accès à l'information touristique à destination des visiteurs, un dispositif complémentaire a été mis en place en mars 2024, consistant en l'installation de QR Codes sur différents panneaux répartis sur le territoire communal. Ces QR Codes permettent aux visiteurs d'accéder directement à des informations touristiques concernant la commune et ses environs.
Madame FERRIER précise que ce dispositif demeure peu utilisé à ce jour, mais qu'il présente l'avantage de ne générer aucun coût pour la commune.

10. Compte-rendu des diverses commissions :

- Madame FERRIER informe les membres du Conseil Municipal de la fermeture temporaire de la piscine d'Henrichemont. Cette fermeture est liée à une défaillance de la pompe à chaleur, devenue obsolète et nécessitant son remplacement. Concernant les transports scolaires, Madame FERRIER revient sur les difficultés rencontrées récemment en raison de l'absence de certains services de transport, ayant occasionnellement entraîné la non-prise en charge des élèves. Afin de faciliter l'organisation des familles concernées et de favoriser la mise en place de solutions alternatives, notamment pour les trajets domicile-école, un groupe de discussion sur l'application WhatsApp a été créé. Les familles qui le souhaitent peuvent ainsi échanger directement entre elles et, le cas échéant, s'organiser afin de pallier temporairement les difficultés liées à l'absence de certains transports scolaires. Mme Ferrier remercie les élus d'avoir aidés au service périscolaire lors de la grève du 29 septembre dernier.
- Monsieur Laurent MARTIN présente aux membres du Conseil Municipal les différentes manifestations programmées prochainement sur la commune. Il indique notamment que plusieurs animations sont prévues au cours du mois d'octobre, parmi lesquelles : le 14 octobre, une animation de l'Université populaire consacrée aux champignons et aux arbres sera organisée à la résidence autonomie ; le 17 octobre, se tiendra le marché d'automne de la commune. Monsieur MARTIN précise également que le feu d'artifice initialement prévu à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet n'ayant pu être tiré cette année en raison des conditions de sécheresse et des restrictions qui en ont découlé, celui-ci sera organisé à l'occasion du marché de Noël, sous réserve des conditions réglementaires et météorologiques permettant sa tenue.
- Défense incendie : la SAUR sera consultée pour la mise aux normes de certains points d'eau incendie. Elle nous a déjà informés que, sans augmentation du diamètre des canalisations d'eau, il ne serait pas possible d'accroître le débit des poteaux d'incendie. Une étude sera sollicitée auprès du SDIS afin d'évaluer la possibilité d'exploiter l'ancienne station de pompage Robinson comme point d'aspiration pour

la défense incendie. Des courriers seront adressés aux exploitants ayant obtenu un permis de construire assorti d'une prescription relative à la mise en place d'une défense incendie, afin de vérifier que cette prescription a bien été respectée et d'actualiser la base de données des points d'eau incendie. Plan communal de sauvegarde : sa mise à jour est en cours. Un exercice sera à envisager par la suite. Terrains non entretenus : un recensement des terrains concernés a été effectué. Des démarches seront engagées et des courriers adressés aux propriétaires afin de leur demander de procéder à leur remise en état.

- Monsieur Romain GRIMAULT présente aux membres du Conseil Municipal un point relatif à l'état général des voiries communales. Il attire notamment l'attention du Conseil Municipal sur l'état de la route d'Achères, sur laquelle plusieurs fissures et dégradations ont récemment été constatées. Ces désordres font l'objet d'une vigilance particulière et devront être suivis afin d'évaluer leur évolution et, le cas échéant, de déterminer les interventions nécessaires à la préservation de la voirie. Monsieur GRIMAULT aborde également la question du déploiement et du fonctionnement du réseau de fibre optique sur la commune. Il fait état de plusieurs difficultés rencontrées, notamment concernant les délais jugés importants entre le signalement d'un dysfonctionnement et l'intervention des opérateurs ou des services compétents.

-

- Madame GOGUÉ présente aux membres du Conseil Municipal un point sur les différentes commissions sociales ainsi que sur les échanges intervenus lors de la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle informe notamment le Conseil Municipal que le repas des aînés est fixé au 5 décembre 2026. Les membres de la commission sociale seront sollicités pour participer à la préparation et à l'organisation de cette journée. Leur présence est souhaitée dès 9h00 le matin, afin de contribuer à la mise en place de la salle et aux différentes tâches nécessaires au bon déroulement du repas. Un point de vigilance est également soulevé concernant le niveau sonore de la musique lors du repas. Celui-ci ayant été jugé trop élevé lors de l'édition précédente, une attention particulière sera portée cette année au réglage du volume. Madame GOGUÉ rappelle également que, lors de la précédente campagne, 192 colis ont été distribués, dont 43 à destination des résidents de la résidence autonomie, 149 repas ont été offerts. Enfin, Madame GOGUÉ aborde la question de la prévention et de l'accompagnement des personnes vulnérables lors des épisodes de fortes chaleurs. Il est proposé de renforcer l'anticipation pour l'année prochaine, notamment par une vigilance accrue à l'égard des personnes identifiées comme vulnérables et par une mobilisation plus précoce des dispositifs d'accompagnement et de suivi. Les membres de la commission seront ainsi invités à anticiper davantage la préparation du dispositif afin de pouvoir assurer, en cas de nouvel épisode de fortes chaleurs, un suivi adapté des personnes les plus fragiles.

-

- Monsieur JULIEN présente aux membres du Conseil Municipal un bilan de la saison de pêche 2026, dont la clôture est prévue le 24 octobre 2026. Il fait notamment état des recettes enregistrées au cours de la saison, du nombre de cartes de pêche délivrées, ainsi que des perspectives concernant l'empoissonnement de l'étang pour la prochaine saison. Ces éléments permettront d'anticiper les besoins et de préparer les prochaines opérations d'empoissonnement. Monsieur JULIEN attire également l'attention du Conseil Municipal sur certains comportements constatés aux abords de l'étang, notamment concernant le respect des infrastructures et des équipements mis à disposition du public. Il rapporte notamment des difficultés signalées concernant le comportement de certains cyclistes. Il rappelle néanmoins que l'Étang de Farges demeure un site apprécié, convivial et régulièrement fréquenté, tant par les pêcheurs que par les promeneurs et les usagers de la commune.

11. Affaires diverses :

- Arrêt de bus des Thébaults : Suite à la visite de sécurité par les services en charge de la gestion des Réseau Transports et Mobilités Durables de la Maison de la Région des Territoires du Cher du 27 août dernier, il a été retenue la mise en place d'un dispositif supplémentaire de signalisation à implanter sur la commune d'Henrichemont avant le virage ; l'ajout d'un éclairage soit solaire, ou par le prolongement de l'éclairage public (à demande au SDE18) ; l'ajout d'un abribus (demande d'autorisation au CD18 de déplacer l'abribus situé rue de la Gare, qui n'est plus exploité).

- Permanence France Service : jeudi 15 octobre, de 9h à 12h dans le bureau du Maire.

- **Prochain conseil municipal** : Lundi 2 novembre à 18h30

- **Prochaines commissions** :

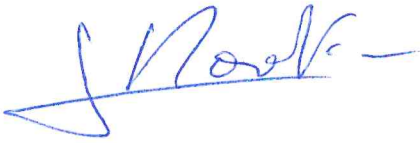
Finances : 22 octobre 2026 à 18h30

Commission sport : 4 novembre 2026 à 18h30

Communication : 24 novembre 2026 à 18h30

Levée de la séance : 22h00

Le secrétaire de séance
M MARTIN Laurent



Le Maire
Mme JACQUET Stéphanie

